



## Avocats Le barreau de Montpellier lance les Cafés de l'Avocat

Le jeudi 8 octobre, Lætitia JANBON, bâtonnier de l'ordre des avocats, et le barreau de Montpellier ont officiellement lancé, depuis le café-restaurant *Le Comptoir de l'Arc* (place de la Canourgue à Montpellier), l'établissement qui en sera l'hôte, un cycle de rencontres-débats mensuelles baptisé Le Café de l'Avocat. L'objectif est de replacer l'avocat au centre de la cité en anticipant ou en participant aux grands débats de notre société, l'avocat étant à même de répondre à toutes les questions. La volonté est plus d'organiser (le 4<sup>e</sup> jeudi de chaque mois) une réunion d'échanges avec le grand public qu'une conférence. "La parole sera ouverte, chacun apportant son point de vue, selon son expérience et ses convictions", a précisé le bâtonnier. "Nous voulons montrer que l'avocat ne vit pas replié sur lui-même, mais qu'il est bien un des acteurs majeurs d'une société juste et le garant de la paix sociale... L'avocat est présent tout au long de la vie pour aider lors de contentieux, mais aussi comme conseil à titre préventif". Le premier Café de l'Avocat traitera du phénomène des sectes ; un sujet sulfureux et particulièrement d'actualité avec le récent procès de l'Eglise de Scientologie. Il aura lieu le jeudi 22 octobre au *Comptoir de l'Arc*, de 20h00 à 22h00. Le thème exact sera précisé dans les prochains jours. L'entrée sera libre et le Café de l'Avocat sera ouvert au public.

> Renseignements : Maison de l'Avocat de Montpellier (Tel. : 04 67 61 72 95).

**Une enquête auprès de la profession et du public.** A l'occasion du lancement du Café de l'Avocat, le bâtonnier Lætitia JANBON a également évoqué l'étude lancée pour mesurer la perception de l'avocat

et de ses missions, qui inclut deux volets. Le premier est un audit interne mené auprès des 800 ressortissants du barreau afin de mieux appréhender leurs inquiétudes, leurs souhaits et leur vision d'une profession au cœur de la réforme de la justice. Le second volet de cette enquête, sous forme de questionnaire, est plus spécifiquement lié aux attentes des justiciables et à la perception que le grand public a des " robes noires " montpelliéraines. Le barreau s'appuie pour cette tâche sur l'expérience de Sup de Co, qui mènera l'enquête et analysera la portée des données recueillies. La restitution, qui devrait avoir lieu courant avril pour la partie justiciables et courant novembre pour la partie interne à la profession, va permettre de préparer une nouvelle politique de communication et de sensibilisation. D'ici là, les élèves de première année de Sup de Co seront sur le terrain (12 groupes disposant de, 150 questionnaires chacun, soit 1 800 questionnaires recueillis). C'est la première enquête de ce type menée par le barreau de Montpellier.

**Présence au SITEVI et ouverture vers Barcelone.** Gage de cette volonté d'ouverture de la profession vers la société civile, le barreau de Montpellier renforce sa présence au prochain Forum de la Création, de la reprise et de la transmission d'entreprises organisé par la CCI de Montpellier et disposera d'un stand au salon professionnel SITEVI (c'est une première !). Lætitia JANBON a également lancé l'idée de réactiver le jumelage qui lie le barreau de Montpellier à celui de Barcelone. L'accueil d'homologues catalans serait même envisagé d'ici à la fin de l'année. **Daniel CROCI**